

MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Voici un enjeu important concernant la situation des filles dans le monde.

Quels sont les impacts des mutilations génitales des filles?



Situation actuelle

Les mutilations génitales féminines sont « des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales ». Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes et peuvent provoquer de graves hémorragies, des problèmes urinaires, des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Il va sans dire que ces mutilations nuisent à l'épanouissement et au plaisir sexuel. Au sein de la population mondiale actuelle, on estime que plus de 200 millions de jeunes filles et de femmes ont été victimes de mutilations sexuelles pratiquées dans 30 pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

Facteurs qui favorisent la pratique des mutilations génitales féminines

Les raisons pour lesquelles la pratique des mutilations génitales existe toujours dépendent des régions et des divers facteurs sociaux et culturels qui y sont associés. Parmi les raisons les plus souvent avancées, notons la pression sociale qui incite à se conformer à ce que font ou ont toujours fait les autres, ainsi que le besoin de reconnaissance sociale et la crainte du rejet par la communauté; la croyance que cela favorise le mariage de la jeune fille, sa virginité pré-nuptiale et sa fidélité conjugale; et le fait qu'il s'agisse d'une tradition culturelle. Malgré toutes ces raisons, nous savons que les mutilations sexuelles féminines ne présentent aucun avantage pour la santé et sont préjudiciables à bien des égards.

Droits humains

- La **Convention des droits de l'enfant** soutient que « les États Parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle ». (article 34)

Liens avec les Objectifs de développement durable (ODD) ¹

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.



Pistes de solution

- Adopter et mettre en application les lois interdisant toute pratique préjudiciable à l'égard des adolescentes, notamment les mutilations génitales et le mariage d'enfants.
- Mieux informer les filles et les femmes des pays où sont pratiquées les mutilations génitales féminines de leurs droits et des conséquences de cette pratique.

Des femmes et des hommes issu-e-s des régions où sont pratiquées ces mutilations s'organisent pour lutter contre celles-ci. On peut les appuyer!

Références

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP 2016). « 10 ans. Comment cet âge déterminant chez les filles conditionne notre avenir ». En ligne.

Nations Unies.

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Objectifs de développement durable (2015)
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015)

ONU Femmes. « Faits en un coup d'œil : statistiques sur la violence à l'égard des femmes ». En ligne.

Organisation mondiale de la santé.

- Février 2016. « Mutilations sexuelles féminines ». Aide-mémoire N°241. En ligne.
- 2002. « Violence sexuelle ».

¹ Les Objectifs de développement durable ont été adoptés par les pays du monde entier pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années. (ONU, 2015)